



Formation « Vie privée, protection des données et cybersécurité en milieu de travail : conseils et recommandations pour les employeurs »

Date : Mardi 29 septembre 2020
Horaire : 9 h à midi (incluant une pause de 15 minutes)
Plateforme : Formation virtuelle offerte via la plateforme Zoom
Durée : 3 heures

Formatrice : M^e Aya Barbach, avocate chez Fasken Martineau DuMoulin. M^e Barbach est avocate dans le groupe de pratique Protection des données, vie privée et cybersecurité. Elle exerce dans les domaines de la protection des renseignements personnels, de l'accès à l'information, de la cybersécurité et de la publicité et du marketing en ligne.

Coût (prix par participant) :

Membre : 110\$ + taxes
Non membre : 200\$ + taxes

Vie privée, protection des données et cybersécurité en milieu de travail : conseils et recommandations pour les employeurs

La protection des données est un enjeu primordial à toutes les étapes de la relation d'emploi. Que ce soit au stade de l'embauche, en cours d'emploi ou post-emploi, plusieurs règles viennent encadrer la possibilité pour les employeurs de collecter, utiliser et communiquer les renseignements personnels des employés.

Ces principes sont d'autant plus importants à maîtriser à l'heure où le recours aux technologies est de plus en plus prisé en milieu de travail (vidéosurveillance, géolocalisation, utilisation des données biométriques, entrevues et travail à distance). Le recours à ces technologies incluant la pratique de travail à distance génère ainsi des défis du point de vue de la protection des données, mais également des enjeux de cybersécurité à mettre en place par les gestionnaires d'entreprises.

Cette formation aura ainsi pour but de démystifier et apporter des recommandations pratiques notamment quant aux thèmes suivants :

- Les renseignements pouvant être collectés lors d'un entretien d'embauche (est-il possible de réaliser une enquête de crédit ?)
- Peut-on vérifier les antécédents judiciaires ?
- Avons-nous le droit de demander un examen médical ?
- Quels renseignements personnels peut-on collecter auprès du candidat ?
- Principes à retenir lors d'entrevues d'embauche réalisés à distance (est-il possible d'enregistrer les entrevues réalisées via Skype ?)

- Quels sont les pièges à éviter dans la réalisation de telles pratiques ?
- La surveillance des employés (à quelles conditions peut-on décider d'instaurer un système de surveillance de type vidéosurveillance, géolocalisation ?
- Peut-on surveiller les employés sur les réseaux sociaux ?
- Gestion des demandes d'accès à l'information réalisées par les employés;
- Principes et recommandations en matière de gestion de la cybersécurité en milieu de travail.

Participants ciblés

Employeurs, gestionnaires, conseillers RH, superviseurs, chefs d'équipe, responsables du recrutement et de l'embauche.

Inscrivez-vous dès maintenant, les places sont limitées. Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Véronique Déry
 Coordonnatrice – Synergie V-S
 Téléphone : 514-716-9346
 Courriel : veronique.dery@synergie-vs.ca

No d'agrément Emploi-Québec : 0056639

****Aucune annulation dans les trois jours ouvrables avant l'activité.***

DES FORMATIONS EN RESSOURCES HUMAINES DE HAUTE QUALITÉ

ICI-MÊME DANS LA RÉGION!

À QUI S'ADRESSENT NOS FORMATIONS ?

La mission de Synergie Entreprises-Emplois Vaudreuil-Soulanges est ***d'attirer, développer et conserver une main-d'œuvre de qualité dans la région***. Les formations s'adressent exclusivement aux membres de notre association : gestionnaires RH, conseillers RH, superviseurs, chefs d'équipe, généralistes, etc.

Toutefois, certaines formations sont particulièrement destinées aux généralistes en ressources humaines alors que d'autres s'adressent aux professionnels RH de plus haut niveau. ***Grâce au soutien financier d'Emploi-Québec Montérégie, nous sommes en mesure de vous offrir des formations de qualité ici-même dans la région.***

TARIF PRÉFÉRENTIEL POUR LES MEMBRES

Le **tarif « membre »** s'applique aux entreprises membres de notre association. Le **tarif « non-membre »** s'applique aux autres participants.

À PROPOS DES FORMATEURS

La plupart des formateurs donnent des formations à ***l'Ordre des conseillers en ressources humaines du Québec*** – les heures de formation sont ainsi reconnues par l'Ordre.

LOI DU 1 %

Synergie est un organisme formateur accrédité par Emploi-Québec (**N° d'agrément : 0056639**), nos formations sont admissibles en vertu de la loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.